Grand Montauban
Communauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 avril 2015

DELIBERATION N° 2015/ 4/ 31 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION TECHNIQUE, COMPTABLE ET FINANCIERE DU FSL

L'an deux mille quinze, le lundi 13 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 avril 2015 .

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Thierry VIALLON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Isabelle SOULAYRES à Alain GABACH.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, José GONZALEZ, Véronique MALY, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES

Mairie de Montauban - BP. 764 - F 82013 Montauban cedex
Tél. +33 (0)5 63 22 12 00 - Fax +33 (0)5 63 93 58 00
www.montauban.com
mairiemontauban@montauban.com

Imprimé sur papier recyclé.

Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 juillet 2006, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire « la gestion d'un fonds de solidarité pour le logement » au titre de la compétence « Equilibre social de l'habitat » conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004.
Le principe de la mise en œuvre d'un FSL communautaire a été validé le 14 décembre 2006 et une convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL a été signée par Madame la Présidente.
Par délibération en date du 29 mars 2012, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention relative à la gestion du FSL communautaire pour une durée de trois ans. La convention a été signée pour une période courant du 25 janvier 2012 au 24 janvier 2015.
Le 28 novembre 2014, le Comité de pilotage du FSL a demandé une révision du règlement intérieur afin d'adapter et revoir son fonctionnement.
Le comité technique se réunira pour travailler sur la rédaction d'un nouveau règlement intérieur qui devra :

*simplifier la constitution des demandes,
*étudier la répartition des dossiers qui seront examinés par les commissions « délégation » et les commissions « plénières. »

Ce règlement intérieur modifié sera proposé au comité de pilotage qui se tiendra dans le courant du quatrième trimestre 2015.
Ensuite, il sera présenté en Conseil Communautaire pour approbation.
Afin d'assurer la continuité de la gestion du FSL par les services de la Caisse d'Allocations Familiales, la convention en cours doit être prorogée par avenant, pour une durée d'un an à compter du 25 janvier 2015.

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 3 avril 2015, je vous propose,

- d'accepter de proroger pour une durée d'un an à compter du 25 janvier 2015 la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL, tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter de proroger pour une durée d'un an à compter du 25 janvier 2015 la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : 15 AVR. 2015

De sa publication le : 15 AVR. 2015

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 avril 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES